



THE YUKON GAZETTE

Printed by Authority of the Queen's Printer

PARTS I AND II

LA GAZETTE DU YUKON

Imprimée sous l'autorité de l'Imprimeur de la Reine

PARTIES I ET II

APPOINTMENTS

FILED

O.I.C. 2014/16 14 February, 2014

CHILD CARE ACT

Pursuant to section 4 of the Child Care Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Stephanie Joyeux is appointed as a member of the Yukon Child Care Board for a two-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 14 day of February, 2014.

This notice was published in the Yukon News on February 26, 2014.

FILED

O.I.C. 2014/17 14 February, 2014

HOSPITAL ACT

Pursuant to paragraph 5(1)(d) of the Hospital Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Raymond Kokiw is appointed as a member of the Yukon Hospital Corporation board of trustees for a term ending March 20, 2016.

Dated at Whitehorse, Yukon this 14 day of February, 2014.

This notice was published in the Yukon News on February 26, 2014.

NOMINATIONS

DÉPOSÉ

DÉCRET 2014/16 14 février 2014

LOI SUR LA GARDE DES ENFANTS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 4 de la Loi sur la garde des enfants, décrète ce qui suit :

1. Stephanie Joyeux est nommée membre de la Régie des services de garde d'enfants du Yukon pour un mandat de deux ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 14 février 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 26 février 2014.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2014/17 14 février 2014

LOI SUR LES HÔPITAUX

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 5(1)d) de la Loi sur les hôpitaux, décrète ce qui suit :

1. Raymond Kokiw est nommé membre du conseil d'administration de la Régie des hôpitaux du Yukon pour un mandat se terminant le 20 mars 2016.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 14 février 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 26 février 2014.

FILED
O.I.C. 2014/18 14 February, 2014

HOSPITALACT

Pursuant to paragraph 5(1)(e) of the Hospital Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Dr. Sherillynne Himmelsbach is appointed as a member of the Yukon Hospital Corporation board of trustees for a term ending March 20, 2016, effective February 17, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 14 day of February, 2014.
This notice was published in the Yukon News on February 26, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/19 14 February, 2014

HOUSING CORPORATION ACT

Pursuant to subsection 45(2) of the Housing Corporation Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Gary Jones and Margrit Wozniak are appointed to the Mayo Housing Advisory Board effective May 17, 2014 for a three-year term.
2. Lambert Curzon and Jennifer Flynn are appointed to the Dawson City Housing Advisory Board effective May 17, 2014 for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 14 day of February, 2014.
This notice was published in the Yukon News on February 26, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/18 14 février 2014

LOISUR LES HÔPITAUX

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 5(1)e) de la Loi sur les hôpitaux, décrète ce qui suit :

1. Le docteur Sherillynne Himmelsbach est nommé membre du conseil d'administration de la Régie des hôpitaux du Yukon pour un mandat commençant le 17 février 2014 et se terminant le 20 mars 2016.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 14 février 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 26 février 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/19 14 février 2014

LOISUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 45(2) de la Loi sur la Société d'habitation, décrète ce qui suit :

1. Gary Jones et Margrit Wozniak sont nommés au Conseil consultatif sur le logement de Mayo, à compter du 17 mai 2014, pour un mandat de trois ans.
2. Lambert Curzon et Jennifer Flynn sont nommés au Conseil consultatif sur le logement de Dawson City, à compter du 17 mai 2014, pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 14 février 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 26 février 2014.

FILED
O.I.C. 2014/20 14 February, 2014

WILDLIFE ACT

Pursuant to subsection 192(2) of the Wildlife Act and section 2.1 of the Concession and Compensation Review Board Regulations, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The appointment of Bill Bowie as a member of the Concession and Compensation Review Board made by Order-in-Council 2012/131 is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon this 14 day of February, 2014.
This notice was published in the Yukon News on February 26, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/21 14 February, 2014

WORKERS' COMPENSATION ACT

Pursuant to paragraph 98(1)(b) of the Workers' Compensation Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Carl Schulze is appointed as a member of the board of directors of the Workers' Compensation Health and Safety Board, as a representative of employers, for a three-year term effective February 17, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 14 day of February, 2014.
This notice was published in the Yukon News on February 26, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/24 26 February, 2014

CARE CONSENT ACT

Pursuant to paragraph 53(1)(b) of the Care Consent Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Diane Pétrin and Patrice Cameron are appointed as alternate members of the Capability and Consent Board for a term ending May 1, 2016.

Dated at Whitehorse, Yukon this 26 day of February, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/20 14 février 2014

LOISUR LA FAUNE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 192(2) de la Loi sur la faune et à l'article 2.1 du Règlement concernant le Conseil de révision des concessions et de l'indemnisation, décrète ce qui suit :

1. La nomination de Bill Bowie, à titre de membre du Conseil de révision des concessions et de l'indemnisation, effectuée par le Décret 2012/131, est révoquée.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 14 février 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 26 février 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/21 14 février 2014

LOISUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 98(1)(b) de la Loi sur les accidents du travail, décrète ce qui suit :

1. Carl Schulze est nommé membre du Conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité au travail, à titre de représentant des employeurs, pour un mandat de trois ans, à compter du 17 février 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 14 février 2014.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 26 février 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/24 26 février 2014

LOISUR LE CONSENTEMENT AUX SOINS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 53(1)(b) de la Loi sur le consentement aux soins, décrète ce qui suit :

1. Diane Pétrin et Patrice Cameron sont nommés membres remplaçants du Conseil d'examen de la capacité et du consentement pour un mandat se terminant le 1er mai 2016.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 26 février 2014.

FILED
O.I.C. 2014/25 26 February, 2014

CORONERS ACT

Pursuant to subsection 1(1) of the Coroners Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Kristopher Pavlovich is appointed as a coroner for Yukon.

Dated at Whitehorse, Yukon this 26 day of February, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/26 26 February, 2014

HOSPITAL ACT

Pursuant to paragraph 5(1)(h) of the Hospital Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Sandra Paun is appointed as a member of the Yukon Hospital Corporation board of trustees for a term ending September 22, 2016.

Dated at Whitehorse, Yukon this 26 day of February, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/27 26 February, 2014

MARRIAGE ACT

Pursuant to subsection 5(1) of the Marriage Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Annie Auston, Douglas Dupont, Micheline Dupont and Pat Duncan are appointed as marriage commissioners.

Dated at Whitehorse, Yukon this 26 day of February, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/25 26 février 2014

LOISUR LES CORONERS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 1(1) de la Loi sur les coroners, décrète ce qui suit :

1. Kristopher Pavlovich est nommé coroner pour le Yukon.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 26 février 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/26 26 février 2014

LOISUR LES HÔPITAUX

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 5(1)h) de la Loi sur les hôpitaux, décrète ce qui suit :

1. Sandra Paun est nommée membre du conseil d'administration de la Régie des hôpitaux du Yukon pour un mandat se terminant le 22 septembre 2016.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 26 février 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/27 26 février 2014

LOISUR LE MARIAGE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 5(1) de la Loi sur le mariage, décrète ce qui suit :

1. Annie Auston, Douglas Dupont, Micheline Dupont et Pat Duncan sont nommés commissaires aux mariages.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 26 février 2014.

FILED
O.I.C. 2014/28 26 February, 2014

MARRIAGE ACT

Pursuant to subsection 5(1) of the Marriage Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Sue Kemmett is appointed as a marriage commissioner for a one-day term effective March 6, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 26 day of February, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/29 26 February, 2014

TERRITORIAL COURT ACT

Pursuant to section 71 of the Territorial Court Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Judge Karen Ruddy is designated to be chief judge of the court for a three-year term effective April 8, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 26 day of February, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/30 26 February, 2014

TERRITORIAL COURT ACT

Pursuant to section 6 of the Territorial Court Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. Joseph De Filippis and James Plemel are appointed as deputy judges of the Territorial Court of Yukon for a five-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 26 day of February, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/28 26 février 2014

LOISUR LE MARIAGE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 5(1) de la Loi sur le mariage, décrète ce qui suit :

1. Sue Kemmett est nommée commissaire aux mariages pour la journée du 6 mars 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 26 février 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/29 26 février 2014

LOISUR LA COUR TERRITORIALE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 71 de la Loi sur la Cour territoriale, décrète ce qui suit :

1. La juge Karen Ruddy est désignée juge en chef de la Cour pour un mandat de trois ans, à compter du 8 avril 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 26 février 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/30 26 février 2014

LOISUR LA COUR TERRITORIALE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Cour territoriale, décrète ce qui suit :

1. Joseph De Filippis et James Plemel sont nommés juges adjoints à la Cour territoriale du Yukon pour un mandat de cinq ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 26 février 2014.

MINISTERIAL ORDERS

FILED

M.O. 2014/01 25 February, 2014

CORRECTIONS ACT, 2009

Pursuant to subsection 44(1) of the Corrections Act, 2009, the Minister of Justice orders as follows

1. The appointment of Karen Keenan as a member of the community advisory board made by Ministerial Order 2013/14 is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon this 24 day of February, 2014.

ARRÊTÉ MINISTÉRIELS

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2014/01 25 février 2014

LOI DE 2009 SUR LES SERVICES CORRECTIONNELS

Conformément au paragraphe 44(1) de la Loi de 2009 sur les services correctionnels, le ministre de la Justice ordonne ce qui suit :

1. La nomination de Karen Keenan, à titre de membre du comité consultatif communautaire, effectuée par l'Arrêté ministériel 2013/14, est révoquée.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 février 2014.

PART II

REGULATIONS

PARTIE II

RÈGLEMENTS

FILED
O.I.C. 2014/22 14 February, 2014

LANDS ACT

Pursuant to section 12 of the Lands Act and sections 37 and 38 of the Lands Regulations, the Commissioner in Executive Council orders as follows

Sale price and method for certain lots in Teslin

1. The lots listed in the attached schedule shall be offered for sale to the general public by lottery at the prices indicated.

Dated at Whitehorse, Yukon this 14 day of February, 2014.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Yukon Government Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

This notice was published in the Yukon News on February 26, 2014.

FILED
O.I.C. 2014/23 14 February, 2014

PUBLIC UTILITIES ACT

Pursuant to subsection 17(1) of the Public Utilities Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The annexed 2014 Direction Amending the Rate Policy Directive (1995) (O.I.C. 1995/090) is made.

Dated at Whitehorse, Yukon this 14 day of February, 2014.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Yukon Government Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

This notice was published in the Yukon News on February 26, 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/22 14 février 2014

LOISUR LES TERRES

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les terres et aux articles 37 et 38 du Règlement sur les terres, le commissaire en conseil exécutif ordonne ce qui suit :

Prix et méthode de vente pour certains lots à Teslin

1. Les lots énumérés à l'annexe ci-jointe doivent être offerts en vente à la population générale par tirage au sort et aux prix indiqués.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 14 février 2014.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais symboliques, au centre de renseignements de l'immeuble administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 26 février 2014.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/23 14 février 2014

LOISUR LES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC

Conformément au paragraphe 17(1) de la Loi sur les entreprises de service public, le commissaire en conseil exécutif ordonne ce qui suit :

1. Est établie l'Instruction de 2014 modifiant les Instructions sur la politique tarifaire (1995) (Décret 1995/090) paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 14 février 2014.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais symboliques, au centre de renseignements de l'immeuble administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

Cet avis a aussi été publié dans le Yukon News du 26 février 2014.

FILED

O.I.C. 2014/31 26 February, 2014

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to subsections 53(1) and 55(1) of the Assessment and Taxation Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The attached 2014 General Property Tax Rates and Exemptions Regulation is made.
2. Order-in-Council 2013/62 is revoked.
3. This Order comes into force on April 15, 2014.

Dated at Whitehorse, Yukon this 26 day of February, 2014.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Yukon Government Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2014/31 26 février 2014

LOISUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

Le commissaire en conseil exécutif, conformément aux paragraphes 53(1) et 55(1) de la Loi sur l'évaluation et la taxation, décrète :

1. Est établi le Règlement de 2014 sur les taux d'imposition de la taxe foncière générale et les exonérations paraissant en annexe.
2. Le Décret 2013/62 est abrogé.
3. Le présent décret entre en vigueur le 15 avril 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 26 février 2014.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais symboliques, au centre de renseignements de l'immeuble administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

FILED
O.I.C. 2014/32 26 February, 2014

**FINANCIAL ADMINISTRATION ACT SPECIAL
WARRANT (No. 2), 2013-14**

Pursuant to subsections 19(2) and (3) of the Financial Administration Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. An amount of up to \$8,559,000 to be paid from the consolidated revenue fund in accordance with the attached Schedules A and B is authorized in addition to the net sum of \$1,323,206,000 provided for in the First Appropriation Act, 2013-14 and Second Appropriation Act, 2013-14.
2. Payments made under this special warrant may be made for the purpose of financing government operations for the period February 26, 2014 to March 31, 2014 as set forth in Schedule A.

Dated at Whitehorse, Yukon this 26 day of February, 2014.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Yukon Government Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2014/32 26 février 2014

**LOI SUR LA GESTION DES FINANCES
PUBLIQUES MANDAT SPÉCIAL No 2 POUR
L'EXERCICE 2013-2014**

Le commissaire en conseil exécutif, conformément aux paragraphes 19(2) et (3) de la Loi sur la gestion des finances publiques, établit le mandat spécial suivant :

1. Il peut être prélevé sur le Trésor du Yukon un montant maximal de 8 559 000 \$ en conformité avec les annexes A et B ci-jointes, en sus de la somme nette de 1 323 206 000 \$ prélevée en application de la Loi d'affectation no1 pour l'exercice 2013-2014 et de la Loi d'affectation no2 pour l'exercice 2013-2014.
2. Les montants prélevés au titre du présent mandat spécial le sont dans le but de financer les activités du gouvernement pour la période allant du 26 février 2014 au 31 mars 2014, telles qu'elles sont énumérées dans l'annexe A.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 26 février 2014.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais symboliques, au centre de renseignements de l'immeuble administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

The Yukon Gazette is published on the 15th day of each month. All notices intended for publication must reach the office of the Queen's Printer not later than 12 noon on the second working day of that month. The cost to the public for publishing any notice is \$20.00 plus GST, and must be paid in advance. Subscription rates are as follows:

Annual subscription to Parts I and II,
excluding index \$65.00
Single issues, Parts I and II \$6.00
Consolidating annual index
to the 31st day of July \$12.00

(Add 5% GST to all rates)

In Part I, Corporate certificates and notices are published in the Yukon Gazette in the language in which they are issued.

La Gazette du Yukon est publiée le 15^{ème} jour de chaque mois. Tous les avis destinés à être publiés doivent parvenir au bureau de l'Imprimeur de la Reine avant midi chaque deuxième jour ouvrable du mois. Le coût de publication d'un avis est 20,000\$ (TPS en sus) et doit être payé à l'avance. Les prix pour un abonnement sont les suivants:

L'abonnement annuel aux Parties I et II,
excluant l'index 65,00\$
Un fascicule, Parties I et II 6,00\$
Index annuel compilé
au 31 juillet 12,00\$

(Veuillez ajouter 5% de TPS à tous les prix)

Les certificats et les avis concernant les sociétés diffusés dans la Partie I de la Gazette du Yukon sont publiés dans la langue d'origine de ces textes.

ISSN 0715-2213

